

Province de Québec, le 1er février 2010
Municipalité La Rédemption.

Lundi, le premier (1er) février 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Simon-Yvan Caron, Denis Soucy et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de madame La Mairesse. Annie Dubé, directrice générale était présente.

2. Ouverture de la séance.

10-15 Mme. La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier.

10-16 Après la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier dernier, il est proposé par Simon-Yvan Caron appuyé de Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la dite séance tel que lu et présenté.

4. Correspondance.

10-17 -Pour faire suite à la demande du Club des 50 ans et plus, il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité leur prête gratuitement son système de son pour le concours d'amateurs qui aura lieu le 20 février prochain.

10-18 -Pour faire suite à la demande de l'OTJ de La Rédemption, il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la consommation de boissons alcoolisées sur les terrains de la municipalité, lors des activités de la fête de la Relâche.(dernière fin de semaine de février et la première de mars)

5. AVIS DE MOTION.

10-19 Monsieur Denis Soucy, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'interception et de traitement des eaux usées.

6. Acceptation des comptes.

10-20 Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Jean-Yves Deschênes appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents l'acceptation des comptes au montant de **64,973.05\$**. (Comptes en annexe au procès verbal).

7. Résolution de modification du contrat de la directrice générale.

10-21 Il est proposé par Brigitte L. Dupont appuyé de Denis Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de La Rédemption modifie le contrat de sa directrice générale en fermant le bureau au public, le vendredi et lui accorde cinq (5) jours de congé flottants. Le tout entrant en vigueur, le 1^{er} janvier 2010.

8. Demande auprès du Ministère des Transports : Résolution de prolongation de l'égout pluvial sur la route Massé-Demande d'intervention.

CONSIDÉRANT QUE le système d'élimination des eaux de la Coopérative d'habitation de l'Oasis de la Rédemption, en provenance du drain de fondation du bâtiment, est problématique et non fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE le drainage de surface de la résidence (grille de stationnement) se draine également sur les terrains voisins, dans un fossé peu profond ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'habitation ne détient aucune servitude sur les terrains avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE les relevés topographiques du secteur ont démontré qu'il n'y a pas de réseau pluvial sur la rue Soucy face à la propriété de la Coopérative ;

CONSIDÉRANT QUE le drainage des eaux pluviales, de la résidence au réseau pluvial public, constitue la solution habituelle et la plus sécuritaire, puisqu'il est fonctionnel à l'année, même pendant les périodes hivernales de dégel ;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit, le bâtiment est localisé au point haut de la route où il n'y a pas de réseau pluvial ;

CONSIDÉRANT QUE dans ces conditions, afin de garantir le bon drainage en tout temps, le prolongement du réseau pluvial jusqu'à la limite de la propriété et la construction d'une nouvelle entrée de service pour l'égout pluvial serait la meilleure solution ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une route sous la juridiction du ministère des Transports et que ce dernier a la responsabilité du réseau d'égout pluvial ;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau pluvial existant situé sur le côté sud-est serait la meilleure alternative puisqu'il semble en bon état et nécessite une intervention moins importante que si le raccordement était projeté sur le réseau existant situé du côté nord-est ;

¹⁰⁻²²**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Jean-Yves Deschênes, appuyé par Denis Soucy et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transports du Québec d'intervenir afin de prolonger son réseau d'égout pluvial sur la route Massé jusqu'à la Coopérative d'habitation de l'Oasis de la Rédemption, qui est au prise avec des problèmes majeurs d'évacuation des eaux de ruissellement et du drain de fondation ;

QUE la municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transports du Québec de lui confier la maîtrise d'œuvre des travaux pour l'ensemble de ses travaux ;

QUE la municipalité de La Rédemption confirme au ministère des Transports du Québec que la firme BPR-Infrastructure inc. représente techniquement la Municipalité pour ce dossier.

9. Modification des frais exigibles pour la reproduction et l'envoi de documents.

¹⁰⁻²³ Étant donné la hausse des coûts pour l'achat de papier, les frais d'entretien et de réparation des appareils, il est proposé par Brigitte L. Dupont appuyé de Carmen Morisset et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de La Rédemption fixe ses tarifs de reproduction et envoi de documents comme suit :

<u>Télécopie :</u>	Local :	1.00\$/feuille
	Interurbain :	2.00\$/feuille

Photocopies :

Particulier	15 feuilles et moins :	0.34\$
	16 à 30 feuilles :	0.30\$
	31 à 200 feuilles :	0.25\$
	201 et plus :	0.20\$
Organismes :	avec feuilles :	0.10\$
	Sans feuilles :	0.20\$

10. Affaires nouvelles

10-24 **A. Lecture et adoption du code d'éthique pour les élus et les employés.**

Après la lecture du code d'éthique, il est proposé par Simon-Yvan Caron appuyé de Brigitte L. Dupont et résolu à la majorité des conseillers que la municipalité reporte l'adoption du code d'éthique.

10-25 **B. Autorisation de formation : Premiers soins, Urgence-vie.**

Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Denis Soucy que la municipalité de La Rédemption autorise ses employés, incluant les pompiers à suivre la formation Urgence-Vie en collaboration avec la CSST. La formation aura lieu, les samedis, 13 et 20 février prochain. Le coût est établi à 109 \$ par personne plus les taxes applicables.

10-26 **C. AVIS DE MOTION.**

Monsieur Denis Soucy conseiller donne avis de motion de la présentation d'une séance d'un projet de règlement concernant l'annulation du règlement portant le numéro 2008-02 et décrétant l'acquisition d'un véhicule de type : camion pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération et un emprunt de 70,000\$.

11. Période de questions.

12. Fermeture de l'assemblée.

10-27 Après la période de questions, il est proposé par Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à 21h20.

Isabelle Dupont, mairesse

Annie Dubé, dir.gén./sec.trés.